

Permanences :

Mardi et vendredi
de 14h00 à 17h00

N°2.2019

COMMUNE DE VITREUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 AVRIL 2019

Présents : Olivier ABRAHAM, Raymond BALLOT, Didier CABESTANT, Marc GENTY, Alain GOMOT, Bruno PIERRE

Absent excusé : Damien PERRIARD qui donne procuration à Didier CABESTANT

Absents : Sophie HOUDELOT, Daniel PIERRE

Secrétaire : Marc GENTY

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 8 février 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents par 7 voix.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

En l'absence de M. Alain GOMOT, Maire, le Conseil Municipal, présidé par Mr Marc GENTY, Premier Adjoint, décide, à l'unanimité, d'approuver le compte administratif 2018 de la commune présenté par M. le Maire et dont les chiffres sont les suivants

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	137 478.28 €
Recettes	167 335.31 €
Report excédent de fonctionnement	+ 556 962.16 €
Excédent total section de fonctionnement	586 819.19€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	57 984.35 €
Recettes	105 029.25 €
Report déficit d'investissement	- 61 671.75 €
Restes à réaliser	- 142 239.11 €
Déficit total section d'investissement	156 865.96 €

EXCEDENT GLOBAL + **429 953.23 €**

COMPTE DE GESTION 2018 DE LA COMMUNE

Après vérification du compte de gestion de 2018 établi par Madame la Perceptrice pour la commune, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ces comptes.

AFFECTATION DE RESULTAT

Le Conseil Municipal décide d'affecter, sur le budget primitif 2019 de la commune, une partie de l'excédent de fonctionnement de 2018 à l'équilibre du déficit d'investissement par l'intermédiaire du compte 1068 et pour un montant de 156 865.96 €.

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2019

M. le Maire rappelle les taux des trois taxes directes locales

Taxe d'habitation	13.24 %
Taxe foncière bâti	9.70 %
Taxe foncière non bâti	22.45 %

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux de ces trois taxes pour 2019.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de voter le budget primitif 2019 pour la commune tel qu'il a été présenté par M. le Maire et dont les chiffres sont les suivants :

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	401 316.51 €
Recettes	710 009.28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	417 630.92 €
Recettes	417 630.92 €

RENOUVELLEMENT ADHESION AUX COMMUNES FORESTIERES DU JURA

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents par 7 voix de renouveler son adhésion aux Communes Forestières du Jura pour l'année 2019 pour la somme de 282 €

ADHESION CAUE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents par 7 voix d'adhérer au CAUE pour l'année 2019 pour la somme de 60€.

RENOUVELLEMENT ABONNEMENT TRAMES DE VIE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 7 voix de renouveler son abonnement pour l'année 2019 à la revue « Trame de vies » pour la somme de 50€.

RENOUVELLEMENT ADHESION A L'AMFR

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 7 voix de renouveler son adhésion à l'AMFR pour l'année 2019 pour un montant annuel de 75€.

SUBVENTION ET AUTORISATION DE PASSAGE « LA LANVERTOISE »

L'association « LA LANVERTOISE », dont le siège social est au 7 rue de la Mairie – 25170 Lantenne-Vertière- représenté par Monsieur ODILLE Ghislain, demande l'autorisation à la commune de Vitreux du passage sur la commune d'une randonnée VTT « La Lanvertoise » le 16 juin 2019 ainsi qu'une subvention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 7 voix de donner l'autorisation à cette association et refuse à l'unanimité la demande de subvention.

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE DE PESMES

Cette année, la commune est sollicitée par les parents des enfants scolarisés au collège de Pesmes pour subventionner les voyages scolaires.

Mme DECAUX Sylvaine et Mr ABRAHAM Olivier ont fait une demande pour le voyage scolaire en Italie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 7 voix d'accorder pour l'année 2019 les subventions suivantes :

<i>Voyage en Italie</i>	
<i>- BOURSON Clara</i>	<i>100 €</i>
<i>- BOURSON Anaïs</i>	<i>100 €</i>
<i>- ABRAHAM</i>	<i>100 €</i>

Soit un total de 300 €.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Bassin de rétention

La commune étudie la possibilité de faire un bassin de rétention chemin du Désert avec un fossé depuis la limite territoriale de Pagny afin de récupérer les eaux de ruissellement du mont lors des forts orages.

❖ Ruisseau des Chintres

Suite à l'entrevue avec la police de l'eau, il nous est rappelé qu'il est interdit de curer le ruisseau. La commune ne peut que faucher l'herbe et il nous est demandé d'enlever les embâcles qui entravent son bon écoulement.



Communiqué de presse

Lons-le-Saunier, le 26 février 2019

Rappel sur la réglementation usage du feu

Vu les conditions climatiques favorables aux brûlages illégaux constatés actuellement et notamment les incendies survenus dans la Réserve Naturelle Régionale de la côte Mancy, il est rappelé à la population du Jura que l'usage du feu est réglementé conformément à l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2017.

Ainsi, les règles essentielles d'usage du feu à l'air libre :

- Pour un exploitant agricole ou forestier :

1) à moins de 200 mètres d'un espace boisé, le brûlage des végétaux est autorisé uniquement du 1^{er} octobre au 14 février ;

2) à plus de 200 mètres des bois et forêts, l'incinération de déchets verts est autorisée sous réserve de dispositions de protection

3) le brûlage des résidus de cultures sont soumis à la réglementation PAC.

- Concernant les particuliers, les collectivités ou les entreprises : le brûlage des déchets **est strictement interdit**.*

Les déchetteries du département traitent la quasi-totalité des déchets verts.

Pour plus de précision, vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2017, réglementant l'emploi du feu dans le Jura ou la plaquette d'information consultables sur le site <http://www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit-Dechets-Publicite/Brulage-a-l-air-libre>

ou contacter
la Direction Départementale des Territoires
Service de l'Eau des Risques de l'Environnement et de la forêt
au 03 84 86 80 90 - ddt-seref@jura.gouv.fr

Diffusion :
Hebdo 39
Le progrès
La voix du Jura
Le Jura Agricole
Mairie pour affichage

❖ Marquage au sol

Des places de stationnement seront matérialisées sur le parking de l'Eglise, entre le Quartier Latin et le chemin du Désert.

❖ PLUI

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, le bureau d'étude va très prochainement faire un passage sur les communes pour faire l'inventaire des zones humides. Il devra réaliser des inventaires dans le sol à l'aide de tarière sur les secteurs de développement envisagés. Il se peut donc que le bureau d'étude ait besoin d'accéder à des parcelles privées. Pour votre information, les personnes du BE seront identifiées à l'aide de gilet orange ou jaune

❖ **Célébration du 8 mai 1945**

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h00 au Monument aux Morts.

Les habitants de Vitreux et surtout les enfants sont invités à y participer

Après la cérémonie, un verre de l'amitié sera offert à la salle des fêtes par la municipalité.

❖ **Travaux d'entretien de la végétation aux abords du réseau aérien ENEDIS.**

ENEDIS
ALSACE FRANCHE-COMTE

ERDF devient
enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

ENTREPRISE PRESTATAIRE

FORET PLUS
8 rue Léon Fournier sud
38130 ECHIROLLES
Tél 04 76 08 41 85

Commune de VITREUX

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants, que des travaux d'élagage et d'abattage d'arbres entrepris dans le cadre du plan d'entretien et maintenance des lignes électriques 20000 volts, vont débuter sur le territoire de la commune à compter du : 8/04/2019.

Ces travaux ont été confiés par ENEDIS, à l'entreprise : FORET PLUS – 38130 ECHIROLLES
habilitée à réaliser l'élagage
à proximité des lignes électriques.

❖ **Randonnée la Mou'trotte**

Le 2 juin 2019, la randonnée la Mou'trotte traversera notre commune.

❖ **Boîte à livres**

La présentation de la boîte à livres sera organisée le samedi 13 avril à 11h00, place de la Mairie. Cette présentation sera suivie du verre de l'amitié.

❖ **Congés de pâques.**

La mairie sera fermée du 22 au 26 avril inclus. Réouverture mardi 30 avril.

❖ **Rappel – Horaires de fonctionnement des outils de jardinage et de bricolage**

Nous vous rappelons que les horaires de fonctionnement des appareils de bricolage ou de jardinage utilisés par les particuliers sont fixés ainsi qu'il suit :

Du lundi au samedi inclus : 8h à 12h et 13h30 à 19h

Le dimanche et les jours fériés : 10 h à 12 h

DEROGATION : seuls les employés communaux sont autorisés à utiliser les appareils de bricolage ou de jardinage en dehors de ces horaires.

❖ Brulage de végétaux et autres

Il est rappelé qu'il est interdit de brûler des végétaux ou autres détritiques dans le village conformément à un arrêté du Préfet du 17 décembre 2002 référence DDAF/I ST 2002 585. Tous ces matériaux doivent être déposés à la déchetterie de Saligney, ouverte le mercredi et le samedi.

La circulaire n° NOR DEVR1115467C du 18 novembre 2011 rappelle les bases juridiques relatives à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts sur la base de l'assimilation des déchets verts aux déchets ménagers, et présente les modalités de gestion de cette pratique. Il est rappelé également qu'il est interdit de déposer ces matériaux dans les bois.

❖ Concert « Vox Belarus » à l'Abbaye d'Acey



Chœur d'hommes de MINSK (BELARUS)

Dimanche 21 Juillet

Abbaye Notre Dame d'ACEY à 15h

39350 VITREUX

Concert de chants religieux orthodoxes et sacrés.

Le groupe VOX BELARUS participera à la messe de 11h.

Tarif : 15€, 10€ étudiant de moins de 26 ans, gratuit moins de 15 ans.

Billetterie sur place 1h avant le concert.

Placement libre

Né pas jeter sur la voie publique

❖ Fleurs

Pour la plantation des fleurs au mois de mai, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. Inscriptions au 03.84.81.00.45

❖ Vasque

Une vasque a été cassée chemin du Grand Quartier. Toute personne ayant vu ou entendu quelque chose est priée de se présenter en mairie. Ceci n'est pas de la délation mais ce genre de dégradation coûte cher à la commune et aux habitants du village.

Fin de séance à 23H15

*Le Maire
Alain GOMOT*